

« Stop aux privilèges des ex-ministres! »

Pour le PTB, leur payer 2 collaborateurs pendant 5 ans (après leur mandat) n'est pas justifié !

F. DE H.

Rudy Demotte, Alda Greoli, Carlo Di Antonio, René Collin, Eliane Tillieux, Marie-Martine Schyns, Jean-Claude Marcourt, Rachid Madrane, Paul Furlan, Joëlle Milquet et André Flahaut dans le collimateur.SP, Belga

Les anciens ministres ont le droit de garder des collaborateurs lorsqu'ils quittent leurs fonctions. « Ce privilège doit immédiatement disparaître ! », se fâche le PTB. Pour les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela représente 22 collaborateurs (et autant d'équivalent temps plein) au service de 11 ex-ministres, payés par les deniers publics. Parfois, simplement, pour servir de chauffeur à leur ancien ministre.



On parle ici des anciens ministres wallons Eliane Tillieux (PS), René Collin (cdH), Carlo Di Antonio (cdH), Paul Furlan (PS) et des anciens ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte (PS), Rachid Madrane (PS), Marie-Martine Schyns (cdH), André Flahaut (PS), Alda Greoli (cdH), Jean-Claude Marcourt (PS) et Joëlle Milquet (cdH). Pour la seule année 2021, leurs collaborateurs coûtent un total de 1,6 million d'euros à la collectivité (816.000 euros à la Région Wallonne et 815.000 euros de la Communauté WB).

Ce n'est pas illégal : un ministre, en fin de fonction, peut garder deux collaborateurs à son service pour une durée qui varie selon la durée du mandat ministériel (mais sans excéder 5 ans). Tout cela a été voulu par le législateur en principe pour gérer tout le travail découlant des anciennes responsabilités du ministre.

Aujourd'hui, certains s'interrogent. Cette main-d'œuvre, aux frais des Régions et Communautés, est-elle bien justifiée ? Le parlement bruxellois (où le PS fait partie de la majorité) vient de voter une résolution pour réduire cet avantage à 1 collaborateur pour 2 ans (au lieu de 2 collaborateurs pour 5 ans) et de supprimer tout collaborateur à un ministre qui deviendrait député.

Le PTB va plus loin, il veut la suppression pure et simple de ce « privilège ».

Germain Mugemangango, député et chef de groupe PTB au parlement wallon, s'insurge : « Lorsqu'un travailleur de Caterpillar ou de GSK perd son job, il perd aussi tous les avantages qui y sont liés. Pourquoi ce ne serait pas le cas pour nos ministres ? Après, on s'étonne que le citoyen soit dégoûté par la politique quand il constate l'existence de tels privilèges, alors que lui-même doit se serrer la ceinture. Ce privilège doit immédiatement disparaître ».

Pour lui et pour Alice Bernard, cheffe de file PTB au parlement WB, « ce privilège est d'autant plus injustifiable pour les anciens ministres qui ont déjà des collaborateurs dans leurs nouvelles fonctions ».

Argent plus utile ailleurs

Ils citent ici les ministres devenus députés (et qui ont droit à un collaborateur lié à cette fonction) mais surtout des cas comme Eliane Tillieux, présidente du parlement fédéral, qui ne manque pas de collaborateurs, ou encore Rachid Madrane, Jean-Claude Marcourt et Rudy Demotte, qui président d'autres parlements avec eux aussi plusieurs collaborateurs payés par l'institution pour les aider dans leurs nouvelles tâches.

Aux ex-ministres qui soutiennent avoir besoin de ces collaborateurs pour continuer à répondre à de nombreuses sollicitations (lire ci-dessous), le député Germain Mugemangango répond : « Il leur suffit de transmettre les questions et les demandes qu'ils reçoivent à leur successeur, qui a tout un cabinet ministériel pour y répondre. Je veux bien passer 30 minutes avec chacun d'eux pour leur apprendre... à transférer un mail ! Ce n'est vraiment pas compliqué ! »

Pour le parti d'extrême gauche, l'argent public ainsi récupéré, pourrait servir à des causes meilleures. « Par exemple, à multiplier par 50 le budget alloué au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (qui est actuellement de 19 .000 euros par an) et de multiplier par 7 le montant alloué à la lutte contre la violence faite aux femmes ».